



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JONQUIERES
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

- Date de convocation : 3/12/2020
- Date d'affichage : 3/12/2020

Nombre de Membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14

L'an deux mille vingt, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire,
Alain DENNEL, Sylvie CHANTAREAU-FABIEN, Chantal VANDENHOLE, Lise RAINO, Adjoints,
Gaëtane DESJARDINS, Nicole DELAGE, David DUBREUIL, Gérard LAUNAY, Marie-José LAUNAY, Thierry MECIAR, Florence TROUSSELLE, Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Gérard LARUE, Conseiller municipal, qui a donné pouvoir à Lise RAINO
Denis LUQUIAU, Conseiller municipal, qui a donné pouvoir à Nicole DELAGE
Baptiste LEFEVRE, Conseiller municipal, qui n'a pas donné de pouvoir

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaires : Chantal VANDENHOLE et Sylvie CHANTAREAU-FABIEN.

OUVERTURE DE SÉANCE :

Le II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant, pour les collectivités territoriales, la possibilité de réunir leur organe délibérant sans public ; la présente séance se déroule sans public physiquement présent dans la salle. Afin de satisfaire le caractère public de cette réunion, la retransmission des débats est assurée à l'extérieur de la salle, via Facebook live sur le compte « *Mairie Jonquieres 60680* ».

Les conseillers ayant reçu chacun le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du 24/09/2020, celui-ci est **adopté** à l'unanimité et **signé** par les membres du Conseil présents.

1) DELIBERATION N°48/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PAR LE SEZEO POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT-EP-FT RUE DE LA CLÉ DES CHAMPS (TRANCHES N°2 ET N° 3)

Considérant l'étude en cours des travaux d'enfouissement de réseaux BT, EP et Télécom Rue de la Clé des Champs (*Tranche n° 2* : de la rue du Mont Clergé à la rue de la Montelle),

Considérant le plan de financement communal prévisionnel adressé par le SEZEO (Syndicat des Énergies Zones Est de l'Oise) présenté par Monsieur le Maire :

| | | |
|--|---|--------------|
| - Total des travaux HT..... | : | 151 224,00 € |
| - Participation SEZEO BT (50%) HT..... | : | 36 240,50 € |
| - Subvention attendue Conseil Départemental..... | : | 26 770,00 € |
| - Subvention du Conseil Départemental au titre de la bonification du plan de relance | : | 7 870,00 € |
| - Subvention attendue DETR..... | : | 31 497,20 € |
| - Coût Commune HT..... | : | 48 846,30 € |

Considérant l'étude en cours des travaux d'enfouissement de réseaux BT, EP et Télécom Rue de la Clé des Champs (*Tranche n° 3* : de la rue de la Montelle à la rue du Vieux Moulin),

Considérant le plan de financement communal prévisionnel adressé par le SEZEO (Syndicat des Énergies Zones Est de l'Oise) présenté par Monsieur le Maire :

| | | |
|--|---|--------------|
| - Total des travaux HT..... | : | 130 432,00 € |
| - Participation SEZEO BT (50%) HT..... | : | 31 408,50 € |
| - Subvention attendue Conseil Départemental..... | : | 22 980,00 € |
| - Subvention du Conseil Départemental au titre de la bonification du plan de relance | : | 6 760,00 € |
| - Subvention attendue DETR..... | : | 27 046,00 € |
| - Coût Commune HT..... | : | 42 237,50 € |

Monsieur le Maire ajoute que le début des travaux de la Tranche 2 est prévu pour mi-février 2021 et que la fin des travaux des Tranches 2 et 3 est prévue pour la fin de l'année 2021.

Il vous est demandé de délibérer pour approuver le dossier de demande de subvention fait par le SEZEO au titre de l'année 2021 auprès du conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu le compte-rendu de Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres présents,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) décide :**

- **de lancer** les opérations, travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Clé des Champs (Tranches n° 2 et 3) et de les inscrire au Budget Primitif 2021, section Investissement ;
- **de demander** par le SEZEO les subventions auprès du Conseil Départemental,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

2) DELIBERATION N°49/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT-EP-FT RUE DE LA CLE DES CHAMPS (TRANCHES N°2 ET N° 3)

Considérant l'étude en cours des travaux d'enfouissement de réseaux BT, EP et Télécom Rue de la Clé des Champs (*Tranche n° 2* : de la rue du Mont Clergé à la rue de la Montelle),

Considérant le plan de financement communal prévisionnel adressé par le SEZEO (Syndicat des Énergies Zones Est de l'Oise) présenté par Monsieur le Maire :

| | | |
|--|---|--------------|
| - Total des travaux HT..... | : | 151 224,00 € |
| - Participation SEZEO BT (50%) HT..... | : | 36 240,50 € |
| - Subvention attendue Conseil Départemental..... | : | 26 770,00 € |
| - Subvention du Conseil Départemental au titre de la bonification du plan de relance | : | 7 870,00 € |
| - Subvention attendue DETR..... | : | 31 497,20 € |
| - Coût Commune HT..... | : | 48 846,30 € |

Considérant l'étude en cours des travaux d'enfouissement de réseaux BT, EP et Télécom Rue de la Clé des Champs (*Tranche n° 3* : de la rue de la Montelle à la rue du Vieux Moulin),

Considérant le plan de financement communal prévisionnel adressé par le SEZEO (Syndicat des Énergies Zones Est de l'Oise) présenté par Monsieur le Maire :

| | | |
|--|---|--------------|
| - Total des travaux HT..... | : | 130 432,00 € |
| - Participation SEZEO BT (50%) HT..... | : | 31 408,50 € |
| - Subvention attendue Conseil Départemental..... | : | 22 980,00 € |
| - Subvention du Conseil Départemental au titre de la bonification du plan de relance | : | 6 760,00 € |
| - Subvention attendue DETR..... | : | 27 046,00 € |
| - Coût Commune HT..... | : | 42 237,50 € |

Monsieur le Maire ajoute que le début des travaux de la Tranche 2 est prévu pour mi-février 2021 et que la fin des travaux des Tranches 2 et 3 est prévue pour la fin de l'année 2021.

Il vous est demandé de délibérer pour constituer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu le compte-rendu de Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres présents,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) décide :**

- **de lancer** les opérations, travaux d'enfouissement des réseaux, rue de la Clé des Champs (Tranches n° 2 et 3) et de les inscrire au Budget Primitif 2021, section Investissement ;

- **de demander** les subventions auprès de la DETR pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Clé des Champs (Tranches n° 2 et 3),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

3) **DELIBERATION N°50/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR AVEC EQUIPEMENTS**

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement du petit tracteur KUBOTA par un tracteur KIOTI 40 CV équipé d'une brosse de désherbage adaptée sur le chargeur et d'une balayeuse arrière sur 3 points, équipé également d'une épareuse avec levier.

Les devis d'une entreprise ont été reçus en mairie pour un montant total de 55 309,56 €HT. Une autre société va être consultée afin de faire un comparatif des devis.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental, en demandant une subvention qui peut atteindre 34 % du montant total HT.

Monsieur le Maire propose qu'une partie du Fonds de Concours de l'ARCBA soit attribuée à ce dossier, soit 5 000 €.

Le petit tracteur KUBOTA sera, ou repris par la société à qui le nouveau matériel sera acheté, ou mis aux enchères sur le site de ventes aux enchères des collectivités « Webencheres.com ».

Considérant que ces montants seront à inscrire au BP 2021, Section Investissements,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **constituer** le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'un tracteur KIOTI 40 CV avec équipements,
- **à signer** toutes les pièces utiles à ce dossier.

4) **DELIBERATION N°51/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE REMPLACEMENT DU SOL EN GAZON SYNTHETIQUE DU CITY STADE**

Monsieur le Maire expose que le gazon synthétique du City Stade est en place depuis 2003. Le projet de son remplacement en 2021 est envisagé ; dans cette optique des devis ont été demandés.

3 devis ont été reçus en mairie pour des montants de 12 240 € HT, 14 307 € HT et 14 950 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental, en demandant une subvention qui peut atteindre 34 % du montant total HT, à condition que le sol en gazon synthétique ait plus de 10 ans.

Monsieur le Maire propose qu'une partie du Fonds de Concours de l'ARCBA soit attribuée à ce dossier, soit 3 000 €.

Considérant que ces montants seront à inscrire au BP 2021, Section Investissements,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **constituer** le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental pour le remplacement du gazon synthétique du City Stade,
- **à signer** toutes les pièces utiles à ce dossier.

5) **DELIBERATION N°52/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DU LOCAL DE STOCKAGE DU MATERIEL**

Considérant le projet de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité des locaux de la Mairie, de la Salle des Associations et du Local de stockage du matériel, un montant estimatif des travaux et des honoraires d'architecte est exposé par Monsieur le Maire.

- Locaux de la Mairie :

➤ travaux : 61 000 € HT

➤ honoraires d'architecte : 7 320 € HT, soit 12 % du montant des travaux

- Salle des Associations et du Local stockage du matériel :

➤ travaux : 81 560 € HT

➤ honoraires d'architecte : 9 787,20 € HT, soit 12 % du montant des travaux

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental, en demandant une subvention qui peut atteindre 34 % du montant total HT.

Monsieur le Maire propose qu'une partie du Fonds de Concours de l'ARCBA soit attribuée à ce dossier, soit 22 000 €.

Considérant que ces montants seront à inscrire au BP 2021, Section Investissements,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **constituer** le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation des locaux de la Mairie, de la Salle des Associations et du Local de stockage du matériel,
- **à signer** toutes les pièces utiles à ce dossier.

6) DELIBERATION N°53/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DU LOCAL DE STOCKAGE DU MATERIEL

Considérant le projet de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité des locaux de la Mairie, de la Salle des Associations et du Local de stockage du matériel, un montant estimatif des travaux et des honoraires d'architecte est exposé par Monsieur le Maire.

- Locaux de la Mairie :
 - travaux : 61 000 € HT
 - honoraires d'architecte : 7 320 € HT, soit 12 % du montant des travaux
- Salle des Associations et du Local stockage du matériel :
 - travaux : 81 560 € HT
 - honoraires d'architecte : 9 787,20 € HT, soit 12 % du montant des travaux

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil régional, en demandant une subvention qui peut atteindre 34% du montant total HT.

Monsieur le Maire propose qu'une partie du Fonds de Concours de l'ARCBA soit attribuée à ce dossier, soit 22 000 €.

Considérant que ces montants seront à inscrire au BP 2021, Section Investissements,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **constituer** le dossier de demande de subvention au Conseil Régional pour les travaux de réhabilitation des locaux de la Mairie, de la Salle des Associations et du Local de stockage du matériel,
- **à signer** toutes les pièces utiles à ce dossier.

7) DELIBERATION N°54/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DE TOUT ORGANISME PROPOSANT DES AIDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE LORS DE LA REHABILITATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DU LOCAL DE STOCKAGE DU MATERIEL

Considérant le projet de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité des locaux de la Mairie, de la Salle des Associations et du Local de stockage du matériel, un montant estimatif des travaux et des honoraires d'architecte est exposé par Monsieur le Maire.

- Locaux de la Mairie :
 - travaux : 61 000 € HT
 - honoraires d'architecte : 7 320 € HT, soit 12 % du montant des travaux
- Salle des Associations et du Local stockage du matériel :
 - travaux : 81 560 € HT
 - honoraires d'architecte : 9 787,20 € HT, soit 12 % du montant des travaux

Considérant les subventions accordées dans le cadre de travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics, prévues dans le plan de relance « France Relance » de septembre 2020,

Considérant les Certificats Economie d'Énergie remis par les distributeurs d'énergie en contrepartie des justificatifs des investissements réalisés par la collectivité,

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès des différents partenaires concernés et engagés dans la rénovation énergétique.

Considérant que ces montants seront à inscrire au BP 2021, Section Investissements,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **constituer** les dossiers de demande de subvention à tout organisme engagé dans la rénovation énergétique, pour les travaux de réhabilitation des locaux de la Mairie, de la Salle des Associations et du Local de stockage du matériel,
- **à signer** toutes les pièces utiles à ces dossiers.

8) DELIBERATION N°55/2020 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL A COMPTER DU 01/01/2020

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) :

- de **demander** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations d'assistance en matière budgétaire,
- de lui **accorder** l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut,
- que cette indemnité sera accordée à Monsieur Philippe RAMON à compter du 1^{er} janvier 2020.

9) DELIBERATION N°56/2020 – CREANCES ETEINTES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation de la demande en non-valeur n° 3831330232 déposée par Monsieur Philippe RAMON, Trésorier municipal de Compiègne,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier municipal dans les délais règlementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 177,59 € réparti sur 2 titres de recettes émis en 2013.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) :

- **d'admettre** en créances éteintes les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n°3831330232,
- **de préciser** que les crédits afférents à la présente délibération sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » - Article 6542 « Créances éteintes » - Section de Fonctionnement du Budget Primitif de la Commune.

10) DELIBERATION N°57/2020 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN ANIMATEUR TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE LE MEUX AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JONQUIERES

Monsieur le Maire expose que la commune de Le Meux a proposé de mettre à la disposition de notre commune un animateur territorial en vue d’exercer les missions suivantes : aider, accompagner et soutenir les demandeurs d’emploi se retrouvant dans une impasse, sans solution auprès des structures institutionnelles, en les aidant auprès des entreprises, des organismes de formation et de toutes structures d’insertion.

Cet agent tient une permanence le 2^{ème} mercredi de chaque mois, de 9 h à 12 h, dans la Salle annexe de la Mairie. La facturation horaire et forfaitaire s’élevant à 28 €, le coût pour la commune sera de l’ordre de 840 € par an.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l’avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l’unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d’un animateur territorial de la commune de Le Meux au profit de la commune de Jonquières.

11) DELIBERATION N°58/2020 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE POUR LA PERIODE 2021-2023

Considérant que le contrat de prestation de service de fourrière animale, signé entre la SPA et la commune de Jonquières en décembre 2019 pour une année, arrive à son terme le 31/12/2020, et afin d’éviter toute rupture des prestations, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

La convention sera établie pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. A l’issue de cette période, elle sera renouvelable 2 fois, par période d’une année, par tacite reconduction, sans que la durée de l’engagement ne puisse excéder la date du 31 décembre 2023.

En contrepartie des services garantis par la Société Protectrice des Animaux, la commune de Jonquières versera une redevance calculée par rapport au nombre d’habitants.

Pour l’année **2021**, le tarif par habitant fixé est de 1,25 € (le nombre d’habitants retenu pour le calcul sera celui de la population totale légale, source INSEE, en vigueur au 01/01/2021).

Pour l’année **2022**, le tarif par habitant fixé est de 1,29 € (le nombre d’habitants retenu pour le calcul sera celui de la population totale légale, source INSEE, en vigueur au 01/01/2022).

Pour l’année **2023**, le tarif par habitant fixé est de 1,32 € (le nombre d’habitants retenu pour le calcul sera celui de la population totale légale, source INSEE, en vigueur au 01/01/2023).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Vu l’avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l’unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

12) DELIBERATION N°59/2020 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Dans le cadre du recrutement d’un Adjoint contractuel au 19/10/2020, il convient de mettre à jour le tableau des emplois communaux, catégorie C.

Emplois pourvus au 19/10/2020 :

| EMPLOI / CATEGORIE C | TEMPS D’EMPLOI | EFFECTIF | STATUT |
|---|-----------------------|-----------------|---------------|
| Adjoint Administratif Territorial – Echelle C1/ Echelon 08 | 35 H/semaine | 1 | Titulaire |
| Adjoint Administratif Contractuel – Echelle C1/Echelon 03 | 20 H/semaine | 1 | CDD |
| Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe – Echelle C2/ Echelon 09 | 35 H/semaine | 1 | Titulaire |

| | | | |
|---|--------------------|---|------------|
| Adjoint Technique Territorial –Echelle C1/ Echelon 03 | 35 H/semaine | 1 | Titulaire |
| Adjoint Technique Territorial - Echelle C1/ Echelon 09 | 29,7/35 H/semaine | 1 | Titulaire |
| Adjoint Technique Territorial – Echelle C1/ Echelon 01 | 13,68/35 H/semaine | 1 | Auxiliaire |
| ATSEM principal 2 ^{ème} classe - Echelle C2/ Echelon 04 | 35 H/semaine | 1 | Titulaire |

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,
Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs) d'accepter cette mise à jour du Tableau des emplois communaux.

13) QUESTIONS DIVERSES

Madame Nicole DELAGE demande à qui on doit s'adresser lorsque l'on a une idée de projet. Monsieur le Maire répond qu'il faut en faire part à la commission concernée par le sujet et pouvoir ainsi exposer le projet et en discuter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N°48/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PAR LE SEZEO POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT-EP-FT RUE DE LA CLE DES CHAMPS (TRANCHES N°2 ET N° 3)

DELIBERATION N°49/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT-EP-FT RUE DE LA CLE DES CHAMPS (TRANCHES N°2 ET N° 3)

DELIBERATION N°50/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR AVEC EQUIPEMENTS

DELIBERATION N°51/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE REMPLACEMENT DU SOL EN GAZON SYNTHETIQUE DU CITY STADE

DELIBERATION N°52/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DU LOCAL DE STOCKAGE DU MATERIEL

DELIBERATION N°53/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DU LOCAL DE STOCKAGE DU MATERIEL

DELIBERATION N°54/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - AUPRES DE TOUT ORGANISME PROPOSANT DES AIDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE LORS DE LA REHABILITATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DU LOCAL DE STOCKAGE DU MATERIEL

DELIBERATION N°55/2020 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL A COMPTER DU 01/01/2020

DELIBERATION N°56/2020 – CREANCES ETEINTES

DELIBERATION N°57/2020 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE LE MEUX AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JONQUIERES

DELIBERATION N°58/2020 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE POUR LA PERIODE 2021-2023

DELIBERATION N°59/2020 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX



Le Maire,
Jean-Claude CHIREUX